

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°125

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamilia AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance :

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Modification exceptionnelle de la tarification des spectacles programmés par la direction des affaires culturelles dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre La Commune - CDN d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 121 en date du 23 juin relative à la nouvelle tarification des spectacles programmés par la Direction des affaires culturelles ;

Vu la délibération n° 45 en date du 23 mars 2017 relative aux modifications de la tarification des spectacles programmés par Direction des affaires culturelles votée en 2016 ;

Considérant la programmation du spectacle F(l)ammes proposée par la direction des affaires culturelles et du théâtre La Commune - CDN d'Aubervilliers en avril 2018 à L'Embarcadère ;

Considérant la volonté d'ajuster la tarification à titre exceptionnel dans le cadre d'un partenariat entre la ville et le théâtre La Commune ;

Considérant la nouvelle tarification ci-dessous pour le spectacle F(l)ammes :

- Application du tarif A de la ville pour les catégories « in Situ » (Albertivillariens), « tarif réduit » (uniquement appliqués pour ce spectacle aux Albertivillariens) et « Solidaire » (Maisons pour Tous et minima sociaux)

- Application du tarif du théâtre La Commune pour les non-Albertivillariens (24 euros au lieu de 15 euros, 18 euros au lieu de 5 euros pour les retraités non albertivillariens)

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE les modifications tarifaires des entrées concernant le spectacle F(l)ammes programmé conjointement par la Direction des affaires culturelles et le Théâtre de La Commune - CDN d'Aubervilliers en avril 2018 à compter de juin 2017.
Tarifs suivants :

- Application du tarif A de la ville pour les catégories « in Situ » (Albertivillariens), « tarif réduit » (uniquement appliqués pour ce spectacle aux Albertivillariens) et « Solidaire » (Maisons pour Tous et minima sociaux)
- Application du tarif du théâtre La Commune pour les non-Albertivillariens (24 euros au lieu de 15 euros, 18 euros au lieu de 5 euros pour les retraités non albertivillariens)

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué